

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/879

2 octobre 2008

(08-4673)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR LA NORVÈGE DANS LE DOMAINE SPS

Communication de la Norvège

La communication ci-après, reçue le 29 septembre 2008, est distribuée à la demande de la délégation de la Norvège.

1. Dans les pays en développement, la Norvège contribue à de nombreux projets visant à renforcer la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à favoriser le commerce international. Certains de ces projets comportent un volet important concernant les mesures SPS et/ou les OTC. En raison de l'échelle et de la portée de certains des projets, et du financement par des canaux multilatéraux, le volet SPS n'est pas toujours facile à cerner. On peut toutefois en donner quelques exemples.

I. PLAN D'ACTION SUR L'AIDE POUR LE COMMERCE

2. L'accès aux marchés ne suffit pas à intégrer les pays en développement dans le système commercial multilatéral. Dans ce contexte, la Norvège a lancé, en novembre 2007, un plan d'action sur l'"Aide pour le commerce" dans le cadre duquel des fonds additionnels ont été alloués. Les trois axes thématiques principaux sont les suivants:

- a) une bonne gouvernance et la lutte contre la corruption (y compris les normes et le commerce);
- b) les femmes et le commerce;
- c) les possibilités de commerce régional.

3. Les normes et le commerce figurent parmi les domaines prioritaires. La priorité est donnée à l'Afrique et aux pays les moins avancés. Les fonds seront distribués principalement par des organisations multilatérales, surtout l'ONUDI, l'OMC et, dans une certaine mesure, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce, qui regroupe plusieurs institutions.

II. FONDS GLOBAL D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE PROGRAMME DE DOHA POUR LE DÉVELOPPEMENT

4. La Norvège soutient fermement le programme d'assistance technique et de formation en versant sa contribution annuelle au Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement. L'OMC et son Institut de formation et de coopération technique contribuent de manière substantielle aux efforts actuellement déployés pour intégrer les pays en développement

dans le système commercial multilatéral, y compris en fournissant une assistance technique liée aux mesures SPS.

III. FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES (FANDC)

5. La Norvège a passé avec le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) un accord, qui a pris effet le 4 décembre 2007 (versant une contribution de 1 million de couronnes norvégiennes).

IV. ASIE

6. L'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) aide trois pays, le Cambodge, la RDP lao et le Viet Nam, dans le cadre du **Projet régional de l'ONUDI pour le delta du Mékong**:

- a) la phase I (2003-2006) est consacrée à dresser la carte des infrastructures et à évaluer les besoins afin de jeter les bases des structures institutionnelles et des capacités nationales en matière de normalisation, de métrologie, d'essais et de qualité (SMTQ) (8 millions de couronnes norvégiennes);
- b) la phase II (2006-2008) est axée sur le développement et le renforcement des infrastructures matérielles d'évaluation de la conformité nouvelles et existantes; la poursuite d'une formation approfondie et la mise en place de capacités nationales de formation aux différentes normes pertinentes pour les principaux secteurs d'exportation identifiés; la garantie de la crédibilité des infrastructures d'évaluation de la conformité sur le plan régional et international; et la mise en place de points d'information sur les OTC et les mesures SPS dans chaque pays. La phase II poursuit les progrès accomplis durant la première phase afin d'aider les pays de la région à participer aux échanges mondiaux et à se conformer aux prescriptions de l'OMC. Le programme est encore complété par une visite supplémentaire de Norwegian Accreditation visant à confirmer l'accréditation (12 millions de couronnes norvégiennes).

7. L'Union européenne et la Norvège financent le **Programme de soutien de la qualité au Bangladesh** au moyen du renforcement institutionnel de l'Institut de normalisation et d'essais du Bangladesh (BSTI) et de l'établissement d'un organisme national de certification pour les normes ISO 9001, ISO 14001 et HACCP. Ce programme associe également les associations de consommateurs à l'établissement de normes et à la surveillance des marchés. (La Norvège contribue à hauteur de 10 pour cent, soit 7 millions de couronnes norvégiennes pour la période 2006-2009.)

8. Depuis 2003, la Norvège finance un projet exécuté par l'ONUDI pour des PMA de l'ASACR, Bangladesh, Népal, Bhoutan et Maldives, qui s'intitule "**Soutien au plan de l'accès aux marchés et de la facilitation du commerce pour les PMA d'Asie du Sud par le renforcement des capacités institutionnelles et nationales en matière de normalisation, de métrologie, d'essais et de qualité (SMTQ)**". Son but est de développer la capacité dans le cadre des normes ISO 9000, ISO 14000 et HACCP (7,6 millions de couronnes norvégiennes pour la période 2004-2007).

9. Un accord pour la phase II de ce projet a été signé en septembre 2007, pour un montant total de 18,0 millions de couronnes norvégiennes correspondant à la période 2007-2010. L'objectif est de poursuivre les activités en s'appuyant sur les résultats de la première phase, afin de favoriser le développement industriel et les capacités d'exportation (et par conséquent d'encourager la croissance économique) du Bangladesh, du Bhoutan, du Népal et des Maldives, en réduisant les obstacles techniques au commerce grâce à un renforcement des structures institutionnelles et des capacités

nationales en matière de normalisation, de métrologie, d'essais, de qualité et d'évaluation de la conformité. Ce projet vise aussi à protéger la société des pays visés contre les importations de produits non conformes et dangereux. Les besoins des quatre PMA de l'ASACR dans le cadre du projet seront pris en compte séparément en raison de la diversité de ces besoins en matière de SMTQ et de leur contexte socioéconomique.

10. Dans le prolongement du soutien accordé précédemment aux projets SMTQ de l'ONUDI, la Norvège soutient le projet "**Renforcement de la capacité en matière de certification internationale à Sri Lanka**" qui met l'accent sur la responsabilité sociale (norme SA 8000) et la sécurité sanitaire des produits alimentaires (HACCP/ISO 22000). Un organe de certification indépendant géré par le secteur privé a été établi; il peut fournir des services de certification pour les normes HACCP/ISO 22000, SA 8000, ISO 9001 et ISO 14001. Les organes gouvernementaux correspondants sont le Ministère du développement industriel et le Ministère des sciences et de la technologie (5,0 millions de couronnes norvégiennes pour la période 2006-2008).

11. Une coopération à long terme entre Norwegian Accreditation (NA) et Pakistani National Accreditation (PNAC) a été instaurée au moyen de l'accord-cadre de "**Coopération institutionnelle**" entre la Norvège et le Pakistan. Cette coopération a été approuvée en juillet 2005 pour une durée de trois ans et son budget total se monte à 3 millions de couronnes norvégiennes. La coopération institutionnelle entre NA et PNAC a pour but de renforcer les capacités et d'améliorer les compétences qui permettront la certification de laboratoires conformément aux normes ISO, et vise à aider PNAC à obtenir une norme d'accréditation reconnue au plan international.

12. Un soutien est également accordé à la South Asia Enterprise Development Facility pour la réduction des obstacles commerciaux entre l'Inde et le Bangladesh, ainsi qu'au secteur d'exportation au Bangladesh pour qu'il se conforme aux normes et aux demandes de conditions de travail décentes.

V. AFRIQUE

13. La NORAD a signé un nouvel accord avec l'ONUDI qui concerne le soutien à un programme régional en Afrique orientale (Kenya, Ouganda et Tanzanie) – "**Renforcement des capacités commerciales pour les produits agro-industriels en Afrique orientale**" pour un montant total de 15,0 millions de couronnes norvégiennes correspondant à la période 2006-2009. Le but de ce programme est de renforcer les capacités commerciales pour les produits agro-industriels en vue de leur appliquer les exigences du marché international et de fournir les preuves de conformité correspondantes. L'autorité compétente sur place est le Secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est à Arusha.

14. Le projet englobera également le Rwanda et le Burundi et un montant additionnel de 10 millions de couronnes norvégiennes a été approuvé.

15. La NORAD a accepté en principe de financer un **projet pilote pour la promotion de normes globales en matière de bonnes pratiques agricoles** en Ouganda. Le montant total est de 2,0 millions de couronnes norvégiennes pour la période 2007-2009.

16. Au titre du suivi et de la mise en œuvre de l'étude financée par la NORAD, intitulée "**Développement d'un secteur de la viande orienté vers l'exportation en Ouganda**", il est actuellement prévu d'accorder un soutien important à un partenariat public-privé visant à développer l'infrastructure institutionnelle pour l'exportation de viande. Le budget doit être bientôt établi.

17. La Norvège a financé la mise en place du **Service d'accréditation de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe** (SADCAS) à hauteur de 13 millions de couronnes norvégiennes pour la période 2007-2011 dans le but de réduire les obstacles au commerce et d'améliorer l'accès aux marchés pour les marchandises provenant d'Afrique australe. Cette aide fait suite à une contribution de 2,7 millions de couronnes norvégiennes à la phase préparatoire de ce projet qui a eu lieu de 2003 à 2006.

18. La NORAD a accepté en principe de financer un **programme conjoint ONUDI-OMC de renforcement des capacités commerciales pour la Zambie** pour un montant total de 16,5 millions de couronnes norvégiennes correspondant à la période 2008-2011. À partir des priorités définies par la Zambie dans son cinquième Plan de développement national 2006-2010, l'ONUDI a élaboré un descriptif de projet préliminaire pour un projet ONUDI-OMC de renforcement des capacités commerciales, visant les objectifs immédiats ci-après:

- a) analyser et apporter des suggestions au gouvernement zambien (Ministère du commerce et de l'industrie) pour modifier selon les besoins le cadre législatif des SMTQ et encourager une culture de la qualité en Zambie;
- b) renforcer les institutions nationales d'évaluation de la conformité;
- c) renforcer la chaîne de la qualité en Zambie pour ce qui est des essais et de la certification à l'exportation pour des produits de secteurs donnés;
- d) améliorer les capacités du gouvernement zambien en matière de politique et de négociations commerciales, et faire participer le secteur privé aux négociations commerciales.

19. La NORAD a accepté de financer une étude de l'ONUDI sur les normes privées et la publication du "**Guide sur les normes privées**" pour l'année 2008, pour un montant de 1,6 million de couronnes norvégiennes. Les objectifs immédiats sont les suivants:

- a) publier et diffuser largement le "Guide sur les normes privées" dans des secteurs industriels donnés et attirer l'attention sur les implications de ces normes pour les exportateurs des pays en développement;
- b) l'ONUDI-PTC identifiera d'autres terrains de coopération avec de grandes entreprises du secteur privé sur des chaînes de valeur internationales ciblées, et améliorera la conception des projets d'assistance technique pour le renforcement des capacités. Un examen des efforts d'harmonisation sera effectué et les possibilités d'intervention de l'ONUDI en tant qu'intermédiaire seront évaluées.

20. La NORAD a accepté de financer le **Rapport annuel de l'ONUDI sur le respect des normes commerciales** pour l'année 2008, pour un montant de 1,8 million de couronnes norvégiennes. L'ONUDI assure un suivi continu des exportations de pays en développement qui sont rejetées par le pays importateur pour non-conformité avec les normes et/ou prescriptions, ainsi que des pertes de revenus qui en découlent pour les pays/exportateurs en question. La publication fera partie intégrante de l'initiative de l'ONUDI intitulée "Moyens de permettre aux pays en développement de participer au commerce international en renforçant les capacités de production". Elle sera utile à la fois aux responsables politiques et aux associations ou organisations professionnelles.

VI. PARTIE OCCIDENTALE DES BALKANS

21. La Norvège a contribué à hauteur de plus de 2 millions de dollars EU à un programme d'assistance technique sur les **réglementations et normes internationales** pour le Partenariat pour l'entreprise privée en Europe du Sud-Est (PEP-SE). L'accord de partenariat a été signé le 27 septembre 2007 entre la Société financière internationale et le Ministère des affaires étrangères du Royaume de Norvège.

VII. FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX

22. La Norvège contribue au **Fonds fiduciaire du Codex FAO/OMS**. Le but du Fonds fiduciaire est de promouvoir l'amélioration de la santé publique et de la sécurité alimentaire dans le monde en favorisant un approvisionnement en produits alimentaires plus sûrs et plus nutritifs et en contribuant au recul des maladies d'origine alimentaire.

23. L'objectif principal du Fonds est d'aider les pays en développement et les pays en transition à améliorer leur niveau de participation effective à l'élaboration de normes mondiales relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des denrées alimentaires par la Commission du Codex Alimentarius.

VIII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ

24. Au niveau multilatéral, la Norvège verse chaque année une contribution au Fonds pour l'environnement mondial. Cette contribution n'est pas affectée à des fins particulières et il n'est donc pas possible de communiquer un chiffre exact concernant le **renforcement des capacités en matière de biosécurité**.

25. De nombreux délégués de pays en développement ont assisté au cours annuel de GenØk à Tromsø. Le gouvernement norvégien finalise actuellement un nouvel accord-cadre avec GenØk pour une durée de cinq ans. Le cours international sur la biosécurité intitulé "**Fondements holistiques de l'évaluation et de la réglementation du génie génétique et des organismes génétiquement modifiés**" aura lieu tous les deux ans, en alternance avec un cours pour spécialistes qui coïncidera avec une conférence scientifique internationale. Un cours régional sera organisé chaque année et le prochain aura lieu en Afrique. Une mesure nouvelle en 2008 consiste à financer la coopération aux fins de la recherche dans le cadre du réseau "Gateways", les instituts de recherche participants étant GenØk (Norvège), le NISIR (Zambie) et le NIES/SEPA (Chine). La coopération portera à la fois sur l'échange de personnel et des projets de recherche conjoints.

26. La biodiversité est un des piliers de l'**Accord de coopération environnementale** pour 2005-2010 conclu entre l'Afrique du Sud et la Norvège. Un des projets relevant de la biodiversité concerne la biosécurité et divers ministères, départements, instituts de recherche sur la biosécurité et universités des deux pays y participent. L'objectif global du projet est de contribuer à l'établissement d'un système d'évaluation des incidences des OGM disséminés dans l'environnement (en Afrique du Sud). Le projet vise à améliorer les outils permettant de mener des recherches, d'effectuer un suivi et de procéder à des évaluations concernant les incidences environnementales, ainsi qu'à améliorer les capacités de gestion de la biosécurité et de recherche en la matière en Afrique du Sud.

IX. RÉSEAU DU TIERS MONDE

27. La Norvège continuera à faire ressortir l'importance de la participation de la société civile, y compris du renforcement des compétences des participants de la société civile. La Norvège a choisi Third World Network (TWN) comme ONG partenaire au niveau international pour les raisons suivantes:

- a) TWN dispose d'un réseau étendu d'ONG partenaires dans les pays en développement;

- b) l'organisation conseille le Secrétariat par l'intermédiaire du groupe de liaison sur le renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques;
 - c) l'organisation a son siège dans un pays en développement et ne fait pas partie des ONG du "Nord" qui parlent au nom de la société civile dans les pays en développement.
-